

RÉPONSE – M 034 A – 22.11

Réponse du Conseil administratif à la motion M 034 – 15.10

déposée par Madame Esther SCHAUFELBERGER, Messieurs Martin CARNINO, Xavier CHILLIER et Laurent TSCHOPP, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

VERNIER CONTINUE SA SOLIDARITÉ AVEC LES VICTIMES DE LA GUERRE EN SYRIE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à :

- 1 informer les réfugié-e-s présent-e-s sur le territoire municipal des activités de la Commune ;
- 2 inviter les associations municipales à ouvrir leurs activités aux réfugié-e-s et migrant-e-s, en particulier à leurs enfants ;
- 3 faciliter autant que possible le travail des associations en lien avec les réfugié-e-s et migrant-e-s, notamment en leur offrant des facilités d'accès aux salles municipales ;
- 4 faciliter le contact entre la population de Vernier et les réfugié-e-s logé-e-s sur la Commune, par exemple par un portail sur le site de la Commune répondant à la question « Comment je peux aider des réfugié-e-s ? » mettant en lien particuliers, associations et réfugié-e-s et migrant-e-s au niveau communal (ce portail pourrait se baser sur le guide pratique de asile.ge) ;
- 5 travailler avec l'Hospice général, le Conseil d'État et les autres communes genevoises afin de trouver des solutions d'hébergement adaptées, notamment pour les familles avec enfants venant de Syrie et d'autres zones de guerre.

Cette invitation était liée à une certaine actualité, dont il n'est plus question aujourd'hui. Globalement, les invites de la motion sont ce que la Commune a entrepris en son temps et entreprend toujours proactivement. Pour ce qui est des solutions d'hébergement, un dispositif est activé par notre Commune en cas de crise migratoire majeure uniquement.

La motion M 034 – 15.10 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 15 novembre 2022 / th. 014122

